

## **Compte rendu de la séance du 07 avril 2017**

L'an deux mil dix sept, le sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAECK Guy, Maire.

Etaient présents : MM. TAECK Guy, BINARD LAURENT Loic LASALLE Jean Pierre, .BETHOUART Yann, PERISSET Gael, GARBE Laurent formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr DELETOILLE Didier Mme RICHARD Isabelle, Mme BOUTARD Nicole

Secrétaire(s) de la séance: Jean Pierre LASALLE

De quoi nous avons rédigé le présent compte rendu.

### **Ordre du jour:**

#### ***Approbation du Procès verbal de la dernière réunion (le 23/03/2017)***

- 1- compte de gestion 2016
  - 2- Affectation anticipée des résultats
  - 3- Taxe Locale Publicité extérieure Taux 2018
  - 4- Compte administratif 2016
  - 5- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
  - 6- Vote Budget communal 2017
  - 7- Délibération rattachées au vote du budget (subventions, abonnements, ...)
- Informations diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la présente séance du conseil.

#### **Lecture du compte rendu de la réunion du 23 mars 2017 par Monsieur BINARD LAURENT**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 03 juin 2014 et a décidé que le rapport du conseil municipal serait dorénavant un compte rendu et plus un procès-verbal.

De ce fait, aucune intervention des élus n'est notée !

**Aucune observation**

#### **1- Compte de gestion 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

**Ci-joint les résultats budgétaires de l'exercice et les résultats d'exécution du budget.**

**Section de fonctionnement**

**Mandats émis : 227 090.49 €**

**Titres émis : 319 871.07 €**

**Section d'investissement :**

**Mandats émis : 72 513.42 €**

**Titres émis : 149 928.60 €**

**Résultats de clôture de l'exercice 2016 : + 370 093.00**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2016 préparé par Monsieur le Percepteur de Rue.**

**Vote : Pour 6 voix**

**Contre 0 voix**

**Abstention 0 voix**

**2- Affectation anticipée des résultats**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par

- une fiche de calcul prévisionnel
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016
- et soit le compte de gestion s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget

Je vous propose **d'affecter le résultat de fonctionnement** comme suit :

- affectation en réserves R 1068 : 33 572.02 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 342 092.00 €

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de fonctionnement notés ci-dessus.**

**Vote : Pour 6 voix**

**Contre 0 voix**

**Abstention 0 voix**

**3- Taxe locale Publicité Extérieure Taux 2018**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du document préfectoral concernant la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Ce document explique que la TLPE est une imposition locale facultative qui tarifie les enseignes, les préenseignes et les dispositifs publicitaires. La TLPE remplace la taxe sur les publicités frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, la taxe sur les emplacements publicitaires et celle sur les véhicules publicitaires.

Les tarifs maximaux de cette taxe sont relevés chaque année dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (hors tabac).

Le tarif pour notre commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 serait de 15.50 € (par m2 et par an). Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes ont la possibilité de fixer tout ou partie des tarifs susvisés à des niveaux inférieurs aux tarifs maximaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir ce tarif à la baisse ou de laisser le tarif au tarif maximal susvisé.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer la TLPE au tarif maximal proposé ci dessus.**

**Vote : Pour 6 voix                      Contre 0 voix                      Abstention 0 voix**

#### **4- Compte administratif 2016**

##### **Compte administratif 2016 et compte de gestion 2016 communal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différents chiffres du compte administratif qui sont en concordance avec le Compte de gestion dressé par Monsieur le percepteur de Rue.

##### **Section de fonctionnement**

**DEPENSES : 227 090.49 €**

**RECETTES : 319 871.07 €**

##### **Section d'investissement :**

**DEPENSES : 72 513.42 €**

**RECETTES : 149 928.60 €**

##### **Lecture du détail des différents comptes**

Conformément au règlement, Monsieur le Maire demande d'élire un Président pour le vote. Monsieur LASALLE Jean Pierre est élu président.

Monsieur le Maire quitte la salle.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, approuve le compte administratif 2016 préparé par Monsieur le Maire.**

**Vote : Pour 5 voix                      Contre 0 voix                      Abstention 0 voix**

**Et décide l'affectation réelle des résultats :**

**d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- affectation en réserves R 1068 : 33 572.02 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 342 092.00 €

#### **5- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

**Comme nous l'avions dit lors des élections municipales, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts et d'appliquer les mêmes taux que l'an passé :**

- Taxe d'habitation : 7,32 % ;
- Foncier bâti : 12,82 % ;
- Foncier non bâti : 23,47 % .

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les impôts pour l'année 2017 et de reprendre les taux cités ci-dessus.**

**Vote : Pour 6 voix**

**Contre 0 voix**

**Abstention 0 voix**

## **6- Budget primitif 2017**

### Section d'investissement.

#### **Dépenses.**

RAR : Voiries : Impasse des hutteurs et Chemin Rondelle	22 000.00
Matériel	799.00
Signalisation	3 702.00
Ossuaire	1 500.00
Achat terrain (Moulin du Pêtre)	1 000.00
Agencement terrain Moulin du Pêtre	2 000.00
Agencement terrain peupleraie	20 000.00
Pilasses Eglise	15 000.00
Confortement des berges (Rue de romaine)	25 000.00
Eclairage public :	65 000.00
achat matériel technique	10 000.00
Signalisation / mobilier urbain	5 000.00
Porte préau	6 000.00
Accès handicapés Mairie	4 000.00
Peinture salle polyvalente	10 000.00
Colombarium	12 000.00
Réseaux de voirie	36 000.00
Emprunts : 28 711.00 €	
Dépenses imprévues : 10 000 €	

#### **Recettes.**

Dotations :	2 500.00
Opération d'ordre :	5 862.00
Excédent fonctionnement capitalisé	33 572.00
Transfert de la section de fonctionnement :	229 568.00 €

**Le budget de la section d'investissement s'équilibre à la somme de 271 502.02 €**

### Section de fonctionnement.

#### **DEPENSES**

–

– Charges à caractère général : 160 500.00 €

- Charges de personnel et frais : 153 377 €
- Atténuation de produits : 10 000.00 €
- Autres Charges de gestion courante : 47 700 €
- Charges financières : 125 €
- Charges exceptionnelles : 1 000 €
- Opération d'ordre (amortissement) 5 862 €
- Transfert à la section d'investissement : 229 568 €

#### **Recettes.**

- Atténuation de charges : 2 500 €
- Produits des services : 22 500 €
- Impôts et taxes : 127 000 €
- Dotations et participations : 98 000 €
- Autres produits gestion courante : 10 500 €
- Produits financiers : 4 000.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 342 092.00 €

- *Contribution de la Commune aux différents syndicats.*

- SIVOS du canton de RUE : 1 200 €
- S.M. Baie de Somme Grand Littoral Picard : 2528.00 €
- Le montant de la contribution au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Marquenterre 14 934.03 pour l'année 2017. **Je vous propose que cette contribution soit recouvrée sous forme d'impôts comme les années précédentes. Le Conseil municipal décide à l'unanimité que cette participation soit recouvrée au moyen de recettes fiscales.**

- *Subventions.*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- SPA Buigny St Maclou : 304.85 €
- Croix Rouge : 300,00 €
- Préfiguration PNR Picardie Maritime : 300,00 €
- Restos du cœur : 300.00 €
- Association des parents d'élèves du collège du Marquenterre : 300.00 €

**Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 608 092.00 €**

#### **Infos diverses**

- La Commune a fait une demande de prise en charge à sa société d'assurance concernant les frais d'avocat et d'études concernant le PPRN. La garantie est acquise.

- La cueillette des œufs se déroulera le lundi 17 avril 2017 à 11 heures à la mairie
- Est évoquée la question de mettre en place un éclairage public devant la « Ferme au beurre » sur la départementale 940. Des contacts seront pris avec la FDE 80 et la Mairie de Rue.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 45